PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la salle des fêtes, sur convocation du 14 janvier 2021, affichée le 14 janvier 2021, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer des conditions de réunion conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance s'est déroulée à la Salle des Fêtes.
Monsieur le Préfet a été prévenu par courrier du 14 janvier 2021 de la tenue du conseil municipal hors de la maison commune.

La limitation des déplacements en vigueur ne permet pas d'autoriser l'accès du public aux séances, seuls les journalistes ou personnes justifiant d'un motif professionnel peuvent y assister.

Un décret prévoit que chaque élu pourra détenir deux pouvoirs et l'abaissement du quorum au tiers des membres.

ORDRE DU JOUR :
Projet d'extension de l'école
Projet de lotissement derrière l'Eglise
Attribution du marché public « RD 948- Aménagement de carrefours rue de la Croix Rouge- route de Malassis »
Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles du département du Loiret
Renouvellement de la convention d'instruction des autorisations du droit des sols avec la communauté de communes des Loges
Tableau des effectifs du personnel communal
Convention APPROLOCAL
Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service d'alimentation en eau potable – année 2019
Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, Sylvie VUILLET, Jonathan RÉMÉNÉ, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Dominique BAUDOIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Aurélia BLOT.
Absents donnant pouvoir: Aurélie DAUBIN à Sylvie VUILLET, Catherine FOUCAULT à Florence BONDUEL.
Absents : Priscilla SERVAN, Philippe DESSART.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Yann GOLLION.

Adoption du PV de la séance du 08.12.2020. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Madame le Maire présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021 à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Projet d'extension de l'école

Le conseil municipal a décidé, en 2020, d'agrandir le groupe scolaire d'une 6ème classe et d'une salle de motricité et de positionner cette extension à l'arrière de l'école.
Les élus ont fait de choix de confier l'avant-projet à Mme MULLER, architecte.

Au vue des études de faisabilité présentées,
L'assemblée décide de la création de 2 classes, d'un dortoir et d'un nouveau restaurant scolaire. Cet avant-projet conserve le bungalow accueillant actuellement une classe maternelle, des sanitairee et un dortoir pour le convertir en salle de motricité ; il transforme le restaurant scolaire existant en une salle de classe et sanitaires pour enfants d'âge maternel.

Cette étude est chiffrée à 872 740 € HT hors frais d'études (architecte, études de sols, mission de contrôle technique, mission de coordination de sécurité et de protection de la santé**)**.

Projet de lotissement derrière l'Eglise

Le permis d'aménager va être déposé par LOGEM Loiret pour la création d'un lotissement comprenant 8 terrains en accession à la propriété et 5 logements locatifs.
Le permis de construire sera déposé au plus tard le 30.06.2021 pour les 5 logements locatifs.

Attribution du marché public « RD 948- Aménagement de carrefours rue de la Croix Rouge- route de Malassis »

Vu le projet d'aménagement des carrefours RD948 avec les rue de la Croix Rouge et route de Malassis estimé respectivement à 39 400 € HT / 47 280 € TTC et 32 000 € HT / 38 400 € TTC soit un total de 71 400 €HT / 85 680 € TTC,

Le conseil municipal réuni le 8 décembre dernier avait autorisé Mme le Maire à notifier le marché ci-dessus référencé suite commission appel d'offres du 18.12.2020,

Le marché à été notifié le 18.12.2020 comme suit :

			HT	TTC
Lot n°1	VOIRIE VRD	EXEAU TP	35 900,00 €	43 080,00 €
Lot n°2	Signalisation horizontale et verticale	SIGNAUX GI-ROD	3 776,02 €	4 531,22 €
Lot n°3	Eclairage public	ISI ELEC	1 282,00 €	1 538,40 €
			40 958,02 €	49 149,62 €

Ce projet bénéficie du soutien financier du département à hauteur de 27 942 €
(4 937 € redevance des mines reçu le 03.12.2020, 7 005 € amendes de police reçues le 03.12.2020 / reliquat crédits d'Etat 2020 + répartition fléchée crédits d'Etat 2021 : 16 000 €)

Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles du département du Loiret

Le Département du Loiret souhaite réviser le périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles sur

l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, un croisement du parcellaire cadastral a été effectué afin de conserver les parcelles ayant un attrait pour la biodiversité, sans bâti et appartenant à des propriétaires privés.
L'objectif de la révision de ce périmètre est de pouvoir préempter en cas de vente afin de créer des espaces naturels sensibles. Si le Département ne souhaite pas préempter, la Commune pourra se substituer au Département.
ll s'agit d'un outil pour acquérir du foncier afin de place un espace naturel sur le territoire.

Une carte des parcelles concernées est présentée au conseil municipal.

Ce point qui mérite une étude plus profonde sera porté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Délibération 2021- 01: Renouvellement de la convention d'instruction des autorisations du droit des sols avec la communauté de communes des Loges

Après la dénonciation de la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol, la commune a signé avec la Communauté de communes des Loges une convention d'instruction des autorisations du droit des sols applicable à compter du 01.07.2015.

Il convient de mettre à jour cette convention et de la renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Adopte la nouvelle convention d'instruction des autorisations du droit des sols proposée par la communauté de communes des Loges (convention jointe à la délibération).
Autorise Mme le Maire à signer cette nouvelle convention.

Tableau des effectifs du personnel communal

En vue de la prévision du départ en retraite de Mr BERTRAND Denis, Mme le Maire informe que son poste ne sera pas supprimé au tableau des effectifs du personnel communal la collectivité se questionnant sur la nécessité de recrutement d'un agent des services techniques.

Convention APPROLOCAL

Convention avec la plateforme APPROLOCAL afin d'avoir des fournisseurs locaux sur un certain nombre de produits identifiés par le cuisinier de notre restaurant scolaire ; en parallèle, travail avec la Chambre d'agriculture afin d'atteindre les objectifs édictées par la loi EGALIM.
Prestation gratuite.

Délibération 2021- 02: Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service d'alimentation en eau potable – année 2019

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service intercommunal d'alimentation en eau potable de l'année 2019 adopté par le conseil syndical su syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable BOUZY-BRAY-SAINT AIGNAN le 24.11.2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Valide le contenu de ce rapport.

Divers :

Mme RABASSE Claire, agent d'accueil est placée en arrêt maladie depuis le 7 janvier 2021 et jusqu'au 9 février 2021. Mme MASSAS Angélique, en CDD pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31.01.2021 assure partiellement son remplacement.

Les demandes de financement réalisés auprès du département pour les projets de rénovation de l'Eglise et de création de bornes incendie n'ont pas été retenues. Ces 2 dossiers ont aussi fait l'objet de demandes de subventions auprès de la Préfecture pour lesquels nous attendons réponse.

Rézo pouce : le conseil municipal réuni en décembre dernier a décidé de participé au dispositif Rézo pouce proposé par le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne. Cet auto stop organisé sera signalé par 4 sites d'arrêt situés au niveau de la boulangerie et de la mairie pour l'axe nord-sud et du lotissement de l'Amphore et du lieu-dit Inviolata pour l'axe est-ouest.

Plan communal de sauvegarde et Document d'information communal sur les risques majeurs : une commission municipale de travail (créée spécialement à cet effet) s'est réunie le 17.12.2020. Cette commission se réunira de nouveau le jeudi 4 février 2021 à 20h30.

Commission municipale de travail FINANCES fixée le mardi 9 mars 2021 à 18h30. Ordre du jour : Budget primitif 2020, demandes de subventions associations 2021.

Félicitations aux membres de la commission municipale communication pour la rédaction du bulletin municipal 2021. L'édition réalisée tout en couleur sera distribuée à compter de ce week-end.

Madame le Maire informe que le conseil municipal sera sollicité par la Communauté de communes des Loges pour l'établissement de son projet de territoire.

Prochain conseil municipal le Jeudi 18 février 2021.

La séance est close à 23h.

Compte-rendu affiché en Mairie le 22 janvier 2021.

Yann GOLLION.